

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG SAINT ANDEOL lors de la Commission Permanente du 6 juin 2017 :**

**6 500 €** répartis au titre du soutien aux structures culturelles dans le cadre de l'aide annuelle au projet, au profit :

du Collectif du Château de Verchaüs à Viviers pour ses projets d'exposition et activités artistiques et culturelles ; du Centre International Construction et Patrimoine de Viviers pour la manifestation organisée à l'occasion de la rentrée avec le patrimoine ; de l'association ADARA à Bourg St Andéol pour le festival Bouteille en Bretelles ; de l'association pour le Développement Culturel de Larnas pour la 11<sup>ème</sup> édition du festival Jazz sur un Plateau.

**57 671 €** au Collège Marie Rivier à Bourg St Andéol, au titre de la répartition des subventions d'investissement des collèges privés (Loi Falloux).

Au titre de la politique de l'eau :

**5 526 €** à la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche pour des travaux de mise en conformité des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable de Gérige.

**15 900 €** au Syndicat Mixte du Bassin de l'Escoutay pour le poste de technicien de rivière.

Au titre du dispositif « Ardèche Durable 2017 », le Département a acté son soutien aux projets d'investissements communaux et inter-communaux qui débiteront avant le 15 octobre 2017. Des crédits d'un montant de **240 000 €** sont ainsi pré-affectés pour les dossiers suivants :

- 50 000 € pour la réhabilitation et l'extension de la salle intergénérationnelle sur la commune de Gras.
- 70 000 € pour la construction d'une maison des associations et des services publics (dont bibliothèque municipale) sur la commune de St Just d'Ardèche.
- 100 000 € pour la construction d'un bâtiment communal : salle intergénérationnelle, espace bibliothèque, centre de loisirs et locaux pour maison de santé pluri-professionnelles, sur la commune de St Montan.
- 20 000 € pour la création d'une pénétrante entre la Via Rhôna et Saint Montan.